

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°86-2021-185

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **DDETS /**

86-2021-10-26-00005 - Arrêté n° 2021/DDETS/PISE/SPPV/126 modifiant l'arrêté n° 2017/DDCS/PECAD/097 du 11 septembre 2017 portant composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (3 pages) Page 3

86-2021-10-26-00006 - Arrêté n° 2021/DDETS/PISE/SPPV/127 établissant la liste des candidatures recevables suite à l'appel à candidatures du 11 mai 2021 pour l'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel (2 pages) Page 7

## **DDT 86 / Direction**

86-2021-10-26-00001 - Décision n° 2021-DDT- 28 en date du 26/10/2021 donnant subdélégation de signature : **??** - pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses **??** - et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir Adjudicateur (8 pages) Page 10

DDETS

86-2021-10-26-00005

Arrêté n° 2021/DDETS/PISE/SPPV/126 modifiant  
l'arrêté n° 2017/DDCS/PECAD/097 du 11  
septembre 2017 portant composition de la  
commission départementale d'agrément des  
mandataires judiciaires à la protection des  
majeurs

**Arrêté n° 2021/DDETS/PISE/SPPV/126**

**en date du 26 OCT. 2021**

**modifiant l'arrêté n°2017/DDCS/PECAD/097 du 11 septembre 2017 portant composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs**

**La Préfète de la Vienne,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite agricole**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.472-5-3 relatif à la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel ;

VU le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République portant nomination de madame Chantal Castelnot, préfète de la Vienne ;

VU l'arrêté n°2021-001-DDETS applicable au 1<sup>er</sup> avril 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 22 mars 2021 portant nomination de madame Agnès Mottet, directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Vienne ;

VU l'arrêté DDCS/PECAD/097 en date du 11 septembre 2017 portant composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel modifié par les arrêtés DDCS/PECAD/006 du 23 février 2018 et DDCS/PECAD/036 du 15 mai 2019 ;

VU la désignation par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), lors de sa réunion plénière du 26 novembre 2020, de Monsieur Jacky DEMARCONNAY en remplacement de Madame Josiane CHEVRIER EECKEMAN ;

VU le courrier en date du 4 juin 2021 adressé par Madame Pascale HURNI CARON, représentante titulaire des mandataires exerçant à titre individuel agréés dans le département, informant de sa démission ;

VU la cessation d'activité de Madame Véronique DAVID, représentante suppléante des mandataires exerçant à titre individuel agréés dans le département ;

VU la cessation d'activité de Madame Catherine NICAUD, représentante suppléante mandataires exerçant à titre de préposé d'établissement déclarés dans le département ;

VU les candidatures réunissant les conditions d'expérience professionnelle prévues par l'article D.472-5-3 susvisé qui ont été recueillies suite à l'appel à candidatures organisé auprès des mandataires exerçant à titre individuel agréés dans le département et des mandataires exerçant à titre de préposé d'établissement déclarés dans le département ;

VU l'avis favorable du procureur de la République en date du 14 octobre 2021 recueilli sur ces candidatures ;

SUR PROPOSITION de la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités,

## ARRÊTE

Article premier : La commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, placée auprès de la préfète de département, est composée ainsi qu'il suit :

- 1) Deux représentants de la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités :
  - ✓ Madame Anne DELAFOSSE, responsable du pôle insertion, solidarités, emploi (PISE)
  - ✓ Madame Isabelle MEBREK, responsable du service d'appui juridique, financier et budgétaire
- 2) Le procureur de la République près le tribunal judiciaire du chef-lieu de département ou son représentant
- 3) Le président du tribunal judiciaire du chef-lieu de département ou son représentant
- 4) Deux représentants titulaires et deux représentants suppléants des mandataires exerçant à titre individuel agréés dans le département :
  - ✓ Monsieur Damien BASSET, titulaire
  - ✓ Monsieur Julien RIQUIER, titulaire
    - Madame Roselyne RIMBERT, suppléante
    - Madame Marylène BILLY, suppléante
- 5) Un représentant titulaire et un représentant suppléant des mandataires exerçant à titre de préposé d'établissement déclarés dans le département :
  - ✓ Madame Candide ANDRÉ, titulaire
    - En cours de désignation, suppléant.
- 6) Un représentant titulaire et un représentant suppléant des délégués à la protection juridique des majeurs exerçant au sein d'un service mandataire habilité dans le département :
  - ✓ Madame Sandrine MAHIEU (UDAF), titulaire
    - Madame Sophie JALLADEAU (APAJH), suppléante
- 7) Deux représentants des usagers :
  - ✓ Monsieur Jacky DEMARCONNAY, désigné par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
  - ✓ Monsieur Michel GIRARD, membre du bureau départemental de l'union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)

Article 2 : La commission visée à l'article 1 est présidée par la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités, représentant la préfète de département.

Article 3 : La commission sus visée a été créée pour une durée de cinq ans à compter 18 septembre 2017 ; la nomination des remplaçants porte sur la durée du mandat restant à courir.

Article 4 : Le secrétariat de la commission sus visée est assuré par la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités.

Article 5 : Les représentants titulaires des mandataires judiciaires à la protection des majeurs sont remplacés par leurs suppléants lorsqu'ils connaissent le candidat ; ces derniers ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils le connaissent également.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture du département de la Vienne et la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Vienne.

Poitiers, le 26 OCT. 2021



**Chantal CASTELNOT**

DDETS

86-2021-10-26-00006

Arrêté n° 2021/DDETS/PISE/SPPV/127 établissant  
la liste des candidatures recevables suite à  
l'appel à candidatures du 11 mai 2021 pour  
l'agrément de mandataires judiciaires à la  
protection des majeurs exerçant à titre  
individuel

**Arrêté n°2021/DDETS/PISE/SPPV/127**

en date du **26 OCT. 2021**

**établissant la liste des candidatures recevables suite à l'appel à candidatures du 11 mai 2021  
pour l'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs  
exerçant à titre individuel**

**La Préfète de la Vienne,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite agricole**

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.471-4, L.472-1, L.472-1-1, L.472-2, D.471-3, D.471-4 et D.472-5-2 à D.472-5-4 ;

VU l'appel à candidatures du 11 mai 2021 publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vienne du 18 mai 2021 ;

VU les dossiers de candidature reçus complets ;

VU l'arrêté n°2017/DDCS/PECAD/097 du 11 septembre 2017, portant composition de la commission départementale d'agrément des mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel, modifié ;

SUR PROPOSITION de la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités,

**ARRÊTE**

Article premier : La liste des candidatures recevables suite à l'appel à candidatures susvisé pour l'agrément de mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de la Vienne est établie ainsi qu'il suit :

Madame BESSAGUET Emmanuelle  
Madame BOUDAUD née RICHOU Anne-Cécile  
Madame BOUZID née BEN BELAID Nadia  
Madame CHARLES née VILLIN Annelise  
Monsieur ES-SAMTI Hassan  
Monsieur FORGUES Olivier  
Monsieur FOUCHE Ludovic  
Madame GARRAUD Audrey  
Madame NICOUD Valérie  
Madame PORCHERON née RENAULT Virginie  
Madame PREVOST née LAVAUD Séverine  
Madame PRIGENT Marie-Pierre

Article 2 : les candidats listés à l'article 1 seront auditionnés, les mardi 23 novembre ou jeudi 25 novembre 2021, par la commission départementale d'agrément dont la composition a été fixée par l'arrêté du 11 septembre 2017 modifié susvisé.

Article 3 : Dans les deux mois de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant le préfet, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 POITIERS Cedex.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du département de la Vienne et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Vienne.

Poitiers, le 26 OCT. 2021



**Chantal CASTELNOT**

DDT 86

86-2021-10-26-00001

Décision n° 2021-DDT- 28 en date du 26/10/2021  
donnant subdélégation de signature :

- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir Adjudicateur



**Décision n° 2021-DDT- 28** en date du 26/10/2021 donnant subdélégation de signature :  
- pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses  
- et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir Adjudicateur

**Le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne**

**Vu** l'arrêté n°2020-SG-DCPPAT-019 du 3 février 2020 de la Préfète de la Vienne, donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, et pour l'exercice des attributions de la personne responsable des marchés et du pouvoir adjudicateur,

**Décide**

**Titre 1 : Ordonnancement secondaire**

**Article 1 : Subdélégation au directeur départemental adjoint, aux chefs de services et leurs adjoints**

Subdélégation de signature est donnée au directeur départemental adjoint, aux chefs de service et leurs adjoints et aux chefs de mission désignés dans le tableau ci-annexé n°1, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives et dans le respect des visas et seuils du préfet et du contrôleur financier :

- ✓ les propositions d'engagements juridiques (prévisions du volume financier des actes juridiques) auprès du contrôleur budgétaire comptable et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A. et les arrêtés attributifs de subventions et conventions,
- ✓ les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.

Pour le BOP 354 et les BOP métiers concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement des chefs de service, de mission ou leur validation qui restent au niveau du directeur et du directeur adjoint.

## **Article 2 : Subdélégation aux agents des services et des missions**

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°2 à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- ✓ les engagements juridiques de type M.A.P.A., les arrêtés attributifs de subvention et les conventions d'un montant limité aux seuils précisés pour chacun d'eux,
- ✓ les pièces de liquidation des dépenses de toute nature dont notamment la constatation du service fait.

Pour le BOP 354 et les BOP métiers concernés, la subdélégation accordée exclut l'engagement de frais de déplacement ou leur validation qui restent au niveau des chefs de service et de mission.

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-annexé n°3 à l'effet de signer de saisir et de valider les actes comptables dans CHORUS à l'appui des pièces de commande ou de liquidation dûment signées par les agents habilités en annexe n°1 et 2.

## **Titre 2 : Exercice d'attribution du pouvoir adjudicateur pour les marchés formalisés**

### **Article 3 : Passation et gestion des marchés**

Subdélégation de signature est donnée à :

- **M. Stéphane NUQ**, directeur départemental des territoires adjoint,

pour choisir dans le respect des seuils définis par le Préfet, l'attributaire des marchés, signer ces marchés ainsi que leurs actes d'exécution, à l'exception :

- ✓ des avenants ayant une incidence financière au-dessus du seuil autorisé par le marché concerné,
- ✓ du décompte final lorsque celui-ci est signé avec réserve par le titulaire du marché.

## **Titre 3 : Pour l'ensemble des titres 1 et 2**

### **Article 4 : Intérim**

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un service, d'une unité ou d'un site exerce les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

### **Article 5 : Abrogation**

Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 6 : Publication**

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement à compter de sa publication au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

**Article 7 : Exécution**

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vienne.

Le Directeur Départemental des Territoires,



Eric SIGALAS

**Voies et délais de recours**

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R. 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

## Annexe 1

Subdélégation de signature au directeur départemental adjoint, aux chefs de service, de mission

Responsable	Programme	Intitulé
<u>M. Stéphane NUQ</u> Directeur départemental adjoint	215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
	354	Administration territoriale de l'état
	113	Paysages, eau et biodiversité
	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
	181	Prévention des risques
	203	Infrastructures et services de transports
	206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
	207	Sécurité et éducation routières
	219	Sport
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat
362	Plan de Relance : Ecologie	

<p><u>M. Frédéric DAGES</u> Chef du service Prévention des Risques et Animation Territoriale</p>	181	Prévention des risques
<p><u>M. Henri NOUFEL</u> Adjoint au chef du service Prévention des Risques et Animation Territoriale</p>	207	Sécurité et éducation routières
<p><u>Fabrice PAGNUCCO</u> Chef du service Habitat Urbanisme et Territoires ( à compter du 2/11/2021)</p>	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
<p><u>Mme Dominique GALLAS</u> Chef de service Habitat Urbanisme et Territoires adjointe</p>	112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire <i>(uniquement pour le contrôle de service fait)</i>
	219	Sport
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
	362	Plan de Relance : Ecologie
	113	Paysages, eau et biodiversité
<p><u>Mme Catherine AUPERT</u> Chef du service Eau et Biodiversité</p>	113	Paysages, eau et biodiversité
<p><u>Mme Aurélie RENOUST</u> Adjointe au chef du service Eau et Biodiversité</p>	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
	362	Plan de Relance : Ecologie
<p><u>M. Jean Pierre PRADEL</u> Chef du Service Économie Agricole Développement Rural</p>	149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture
<p><u>M. Jacques GIRARDIN</u> Adjoint au chef du service Économie Agricole Développement Rural</p>	206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation

**Annexe 2**  
 Subdélégation de signature aux agents des services  
 pour les engagements et les pièces de liquidation hors frais de déplacements

Services et Cellules	Agents autorisés à passer des engagements juridiques Montant maximum par engagement juridique	Agents autorisés à signer les pièces de liquidation dont la constatation du service fait
Service Habitat Urbanisme et Territoires	<p style="text-align: center;"><b>pour les B.O.P. 135, 723,362,113</b>            Nicolas DUCLAUT            Florence BONNEUIL            Jean-Yves MOUGNAUD            Karine COUTIN            Catherine PELLERIN  <i>(pour un montant de 10 000 €)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>pour le B.O.P. 112</b>  <i>(uniquement pour le contrôle du service fait)</i></p>	<p style="text-align: center;">Nicolas DUCLAUT            Florence BONNEUIL            Jean-Yves MOUGNAUD            Catherine PELLERIN            Karine COUTIN            Caroline ROUGIER</p> <p style="text-align: center;">Catherine MERCADIER            Yoann PIERRE</p>
Service Prévention des Risques et Animation Territoriale	<p style="text-align: center;"><b>pour le B.O.P. 181</b>            François BERNERON            Jean-Michel SCHMITT  <i>(pour un montant de 4 000 €)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>pour le B.O.P. 207</b>            François BERNERON            Cindy LEBAS  <i>(pour un montant de 4 000 €)</i>            Emmanuelle DOMZALSKI  <i>(pour un montant de 1 500 €)</i></p>	<p style="text-align: center;">François BERNERON            Jean-Michel SCHMITT            Marie-Dominique PALIN</p> <p style="text-align: center;">François BERNERON            Philippe BAILLY            Cindy LEBAS            Emmanuelle DOMZALSKI</p>
Service Eau et Biodiversité	<p style="text-align: center;"><b>pour le B.O.P. 113</b>            Mathilde BLANCHON            Camille FOURCHARD  <i>(pour un montant de 20 000 €)</i></p> <p style="text-align: center;"><b>pour le B.O.P. 149, 723,362</b>            Vincent DECOBERT            Gaëlle DORDAIN  <i>(pour un montant de 1 000 €)</i></p>	<p style="text-align: center;">Isabelle FOURRE            Mathilde BLANCHON            Camille FOURCHARD</p> <p style="text-align: center;">Vincent DECOBERT            Gaëlle DORDAIN</p>
Service Économie Agricole Développement Rural	<p style="text-align: center;"><b>pour le B.O.P. 149</b>            Jacques GIRARDIN</p>	<p style="text-align: center;">Jacques GIRARDIN            Christelle REMERAND</p>

**Annexe 3**  
**Délégation de signature aux agents des services**  
**pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaires**

<p>Service Habitat Urbanisme et Territoires</p>	<p><b>BOP 135, 219, 723, 362,113</b> pour la saisie et la validation dans la passerelle GALION-CHORUS et dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Nicolas DUCLAUT Karine COUTIN Guillaume CADIOT Catherine PELLERIN</p>
<p>Service Prévention des Risques et Animation Territoriale</p>	<p><b>BOP 181 et 207</b> pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Emmanuelle DOMZALSKI Samantha POUPEAU Marie-Dominique PALIN Jean-Michel SCHMITT</p>
<p>Service Eau et Biodiversité</p>	<p><b>BOP 113, 149 et 362</b> pour la saisie et la validation dans CHORUS Formulaire</p>	<p>Isabelle FOURRE Marie-Line CHAGNON</p>

**Annexe 4**  
**Délégation aux agents des services**  
**pour la saisie et la validation dans CHORUS DT**

NOM	PRENOM	Profil création (ASSIST)	Profil Valideur Hiérarchique (VH1)	Profil Service gestionnaire (SG)	Profil Gestionnaire contrôleur (GC)	Profil Gestionnaire valideur (GV)	Profil Gestionnaire de factures (FC)
HILAIRET	VALÉRIE	X	X				
PROUTEAU	VALÉRIE	X	X				
REMERAND	CHRISTELLE	X	X				
FOURRE	ISABELLE	X	X				
BERNERON	CATHERINE	X	X				
DUBIN	SANDRINE	X	X				
DOMZALSKI	EMMANUELLE	X	X				
POUPEAU	SAMANTHA	X	X				